

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 7 août 2024, à 18h30, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

- Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6
- Absent :
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour ;

2024-08-095 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Adoption de la programmation numéro.5 du programme d'aide de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

2024-08-096 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO.5 DU PROGRAMME D'AIDE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

Il est résolu :
QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18h42.

Adoptée ce 4 septembre 2024

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire